

## **L'Équipée sauvage**

### **Conditions Générales de Vente**

#### **1. Application**

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous les services prestés par l'ASBL Cuisine Sauvage dans le cadre de l'événement « L'Équipée sauvage », dont l'objet est plus avant décrit à l'article 3 de la présente convention, sauf dérogation écrite et sans préjudices des conditions éventuelles particulières convenues par convention séparée. Elles priment sur les conditions d'achat du client. Par « client » ou « participant », on désigne la personne qui a effectué la réservation de la/des place(s) sur un cuistax (ainsi que son/ses passager(s)).

#### **2. Commandes / Offres**

Le contrat n'est formé qu'après acceptation par Cuisine Sauvage de la commande du client. Le client ne peut céder les droits acquis par la présente convention qu'en informant Cuisine sauvage de tout changement du bénéficiaire du ticket d'inscription et après réception d'un accord écrit de Cuisine sauvage.

#### **3. Objet**

L'événement consiste en une descente de la citadelle de Namur en cuistax, jalonnée de haltes gustatives permettant aux participants de découvrir et de déguster des plantes sauvages. Cet événement, qui tend vers une organisation 'zéro carbone' et 'zéro déchet', est aussi une manière ludique de sensibiliser à la protection de l'environnement.

Le tarif d'application lors de la réservation comprend :

- Location d'un cuistax (1, 2 ou 3 personne(s))
- Place(s) à la balade pédestre de découverte des plantes sauvages
- Menu(s) composé chacun de 4 dégustations
- Boisson(s) à chaque arrêt (Perle de Wallonie, Houppes ou soft)
- Entrée(s) au centre du visiteur Terra Nova
- Entrée(s) à la visite de la Parfumerie Delforge
- Place(s) dans la navette de retour

#### **4. Organisation / Sécurité**

L'heure de départ est choisie par le client au moment de sa réservation. Celle-ci figure sur le ticket d'inscription qu'il reçoit aussitôt son paiement effectué. Aucun changement horaire ne sera possible.

L'ASBL Cuisine sauvage décline toute responsabilité en matière de covoiturage pour le client participant se rendant à l'événement.

L'ASBL Cuisine sauvage se réserve le droit de modifier le déroulement de l'activité (lieux d'arrêt, horaires, partenaires, menu,...) sans devoir avertir les participants et sans devoir donner une quelconque compensation aux participants. Aucun remboursement des tickets ne pourra être exigé en raison de cette modification.

L'ASBL Cuisine sauvage se réserve le droit de réclamer indemnisation contre tout client participant ayant causé dommage à autrui ou abimé le matériel suite au non-respect des consignes de sécurité et/ou des conditions générales de vente. Cuisine sauvage décline donc toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la faute du client participant par un non-respect de ses conditions générales et de ses consignes de sécurité données avant le début de l'événement et reprises dans le règlement.

Chaque client participant s'engage à adopter une conduite prudente, respectueuse des autres clients participants et/ou usagers de la route. Les clients participants s'engagent à respecter le code de la route, d'application pour la circulation en cuistax et sur la voie publique, notamment en respectant :

- Les prescriptions en matière d'alcoolémie au volant
- Les panneaux de signalisation
- Les autres usagers de la route, participant ou non à l'événement (piétons, automobilistes, autres cuistax,...)

En cas contraire, l'ASBL Cuisine sauvage se donne le droit de refuser l'accès à l'événement ou l'exclusion de la personne concernée sans qu'aucun remboursement ne soit effectué.

Chaque client participant doit agir en bon père de famille avec le matériel utilisé. En cas contraire, l'ASBL Cuisine sauvage se réserve le droit de réclamer indemnisation des dommages engendrés par toute casse ou perte de matériel.

## 5. Paiement

Les prix de l'accès à l'événement facturé par l'ASBL Cuisine sauvage s'entendent en euro et sont payables au comptant lors de la réservation des tickets.

## 6. Météo / Force majeure / Circonstances exceptionnelles

L'événement sera maintenu et ce quelle que soit la météo. En cas de pluie/vent ou de tout autre contrariété météorologique ne relevant pas de la calamité naturelle, l'ASBL Cuisine sauvage ne pourra être tenue de rembourser les tickets, même partiellement, ou de fournir des services supplémentaires.

L'ASBL Cuisine sauvage se donne toutefois le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure indépendant de sa volonté (tempête,...). Un remboursement sans dommages et intérêts sera octroyé aux participants à cette seule condition.

## 7. Santé / Allergies / Abus d'alcool

L'ASBL Cuisine sauvage décline toute responsabilité en cas d'allergie ou de réaction alimentaire aux plantes sauvages et à tous autres ingrédients utilisés dans la conception des dégustations. À noter : l'ensemble des allergènes courants (fruits secs, fruits de mer, gluten, lactose,...) seront présents dans le menu, directement ou sous forme de traces. Le client participant reconnaît en avoir eu parfaitement connaissance.

En cas de comportement irresponsable, inadéquat, mettant en danger la sécurité d'autrui ou le bon déroulement de la manifestation, l'ASBL Cuisine sauvage se réserve le droit d'interdire l'accès à l'événement à la personne concernée sans qu'aucun remboursement ne soit effectué.

L'ASBL Cuisine sauvage décline toute responsabilité en cas d'abus d'alcool lors du parcours et de tout problème causé par cet abus. De l'eau ou un jus seront proposés à chaque arrêt.

## 8. Matériel photos / Droits

Le matériel éventuel des clients participants (caméra, appareil photo, téléphone, sac à main,...) est sous la responsabilité du participant. L'ASBL Cuisine sauvage décline toute responsabilité en cas de vol ou autres dommages causés aux objets de valeur sur le parcours.

Tout participant cède à l'ASBL Cuisine sauvage ses droits à l'image sur les photos réalisées par Cuisine sauvage (ou ses mandants) lors de l'événement.

## 9. Juridiction et loi applicable

En cas de litige, les tribunaux de Namur sont seuls compétents et le droit belge sera d'application.